

*Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE  
Thouet en 2013*

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	2
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE.....	5
3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation.....	8
4. Actions de communication 2013.....	11
5. Budget et financement.....	11
6. Analyse – bilan – perspectives.....	12

**Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 16 janvier 2014**

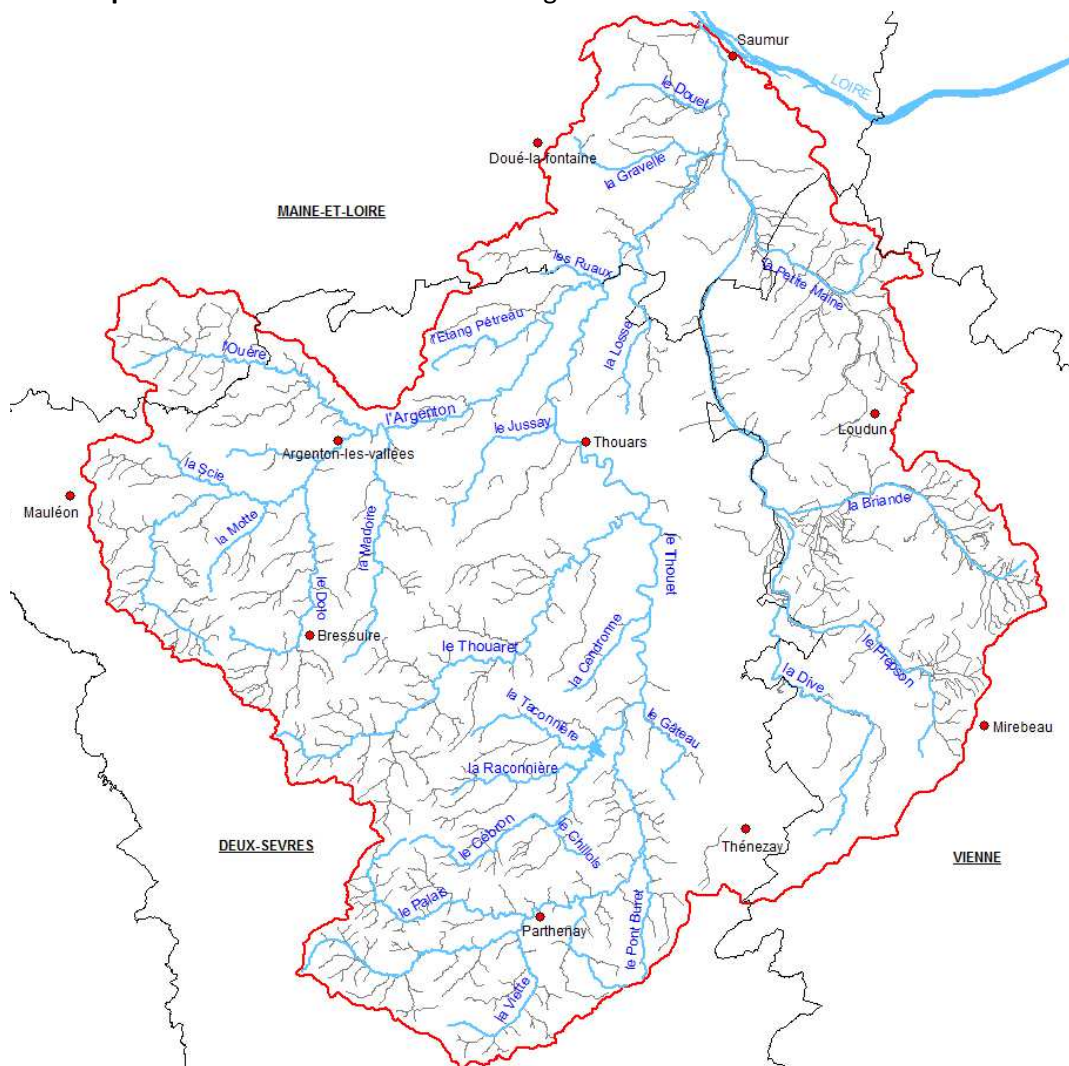
# 1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

## - Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km<sup>2</sup> et parcourt 142 km de sa source sur la commune du Beugnon (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont en rive gauche, le Cébron (36 km), le Thouaret (51 km) et l'Argenton (60 km), et en rive droite, la Dive du Nord (65 km).

L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet. Il comprend 2 régions (Poitou-Charentes et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 22 Communautés de Communes et 193 communes. Les principales villes du territoire sont Saumur (27 283 hab.), Bressuire (18 615 hab.), Parthenay (10 478 hab.), Thouars (9 822 hab.), Mauléon (8 172 hab.), Doué la Fontaine (7 518 hab.) et Loudun (6 989 hab.).

L'Arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 désigne les 62 membres de la CLE du SAGE Thouet.

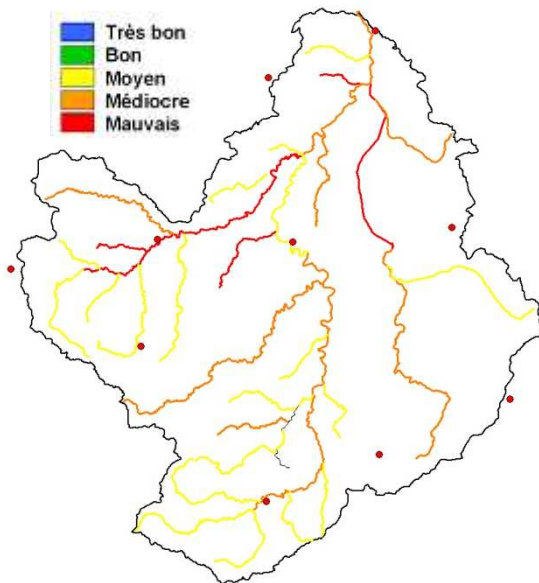


**Figure 1: Le périmètre du SAGE Thouet (SMVT, 2013)**

### - Etat des masses d'eau

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la plupart des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

#### 34 masses d'eau superficielles :

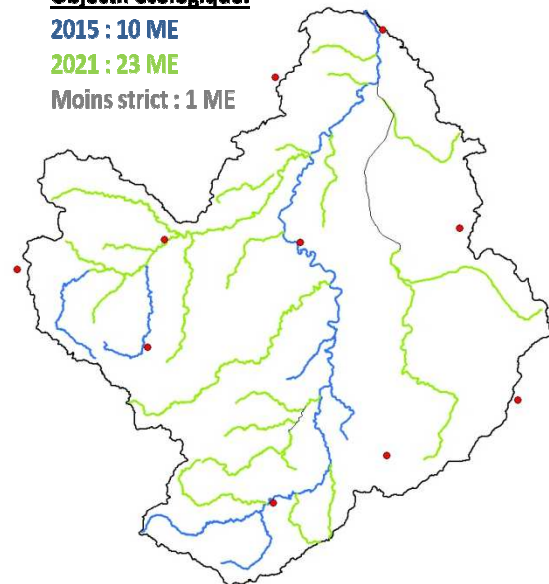


#### Objectif écologique:

2015 : 10 ME

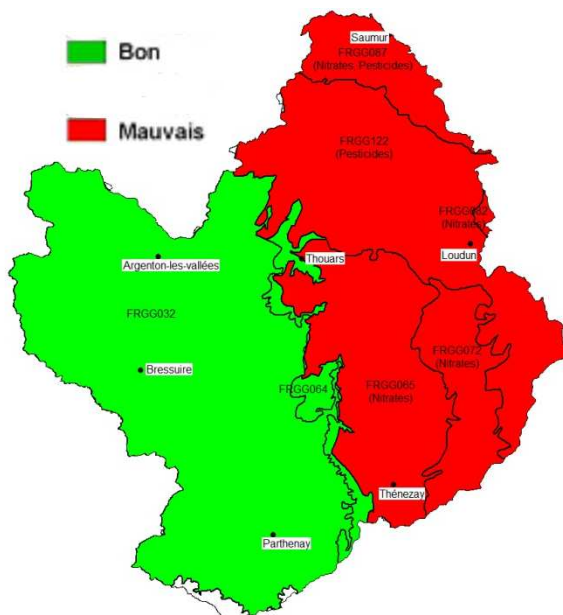
2021 : 23 ME

Moins strict : 1 ME



#### Etat et objectif écologique des masses d'eau superficielles en 2010 (AELB, 2012)

#### 7 masses d'eau souterraines :

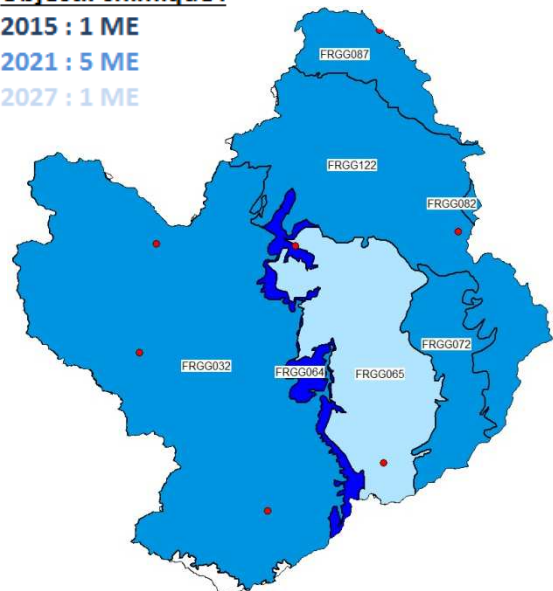


#### Objectif chimique :

2015 : 1 ME

2021 : 5 ME

2027 : 1 ME



#### Etat et objectif chimique des masses d'eau souterraines en 2010 (AELB, 2012)

En 2012, toutes les masses d'eau souterraines du bassin atteignaient le bon état quantitatif mis à part la masse d'eau FRGG072 « Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut Poitou », en état médiocre.

Sur le Thouet, les principaux enjeux pré-identifiés dans l'étude de préfiguration du SAGE en 2005 sont :

- *La sécurisation en eau potable;*
- *La reconquête de la qualité des eaux de surface;*
- *La gestion quantitative de la ressource;*
- *La protection des têtes de bassin versant et des Espaces Naturels Sensibles (ENS);*
- *Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau;*
- *La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau.*

### **- Historique**

Le SAGE Thouet est en cours d'élaboration. L'historique de la démarche est rappelé dans le tableau suivant :

<b>2005</b>	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet	
<b>2008</b>	Elaboration du dossier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE sur la base du dossier préalable	
<b>2009</b>	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet
<b>2010</b>	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
	<b>20 décembre</b>	<b>Arrêté de périmètre du SAGE Thouet</b>
<b>2011</b>	<b>14 octobre</b>	<b>Arrêté de composition de la CLE</b> , début de l'élaboration du SAGE Thouet
<b>2012</b>	31 janvier	1 <sup>er</sup> Réunion de CLE : Election du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo)
	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps)
	4 décembre	<b>Zème réunion de la CLE : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau</b>
<b>2013</b>	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial
	12 juin	3 <sup>ème</sup> réunion de CLE – 1 <sup>er</sup> bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires

Le Président de la CLE est René CHARRON, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (**SMVT**). Il est accompagné par deux Vice-présidents, Jean Pierre ANTOINE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » (**CASLD**), et Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais (**CCPL**), pour élaborer le SAGE dans le délai de six ans attribué par le Préfet.

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération urbaine « Saumur Loire Développement ».

La cellule d'animation du SAGE Thouet se compose de 3 personnes :

- Pierre GOHARD, animateur du SAGE Thouet à temps plein, en poste depuis le 16/07/2012,
- Pierre PEAUD, technicien SAGE à mi-temps, en poste depuis le 05/11/2012,
- Ninon LERAY, assistante administrative à mi-temps, depuis le 16/07/2012.

## 2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

### - Rappel des réunions de la CLE et du bureau

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	Etat		
Réunion de bureau de la CLE du 13 février 2013	5/8	3/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Composition des commissions thématiques</li> <li>2. Données à présenter par commission</li> <li>3. Contrats territoriaux en cours sur le bassin du Thouet</li> <li>4. Création du site internet et de la lettre du SAGE Thouet</li> <li>5. Consultation sur les questions importantes – AELB</li> </ol>	<p>Valider la composition définitive des 3 commissions thématiques qui accompagneront la cellule d'animation pour rédiger <b>l'état initial du SAGE</b>.</p> <p>Suite à une demande exprimée en CLE (2012), le bureau valide la création d'un <b>site internet</b> pour permettre aux membres de la CLE de consulter les comptes rendus de réunions/commissions et les dossiers transmis pour avis/information.</p>
Réunion de bureau du 31 mai 2013	6/8	2/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les éléments qui devront être présentés aux membres de la CLE pour synthétiser les premières rencontres des commissions thématiques.</li> <li>2. Présentation les compléments à apporter identifiés par les membres des commissions thématiques.</li> <li>3. Présentation des grandes étapes du 2<sup>ème</sup> semestre 2013.</li> </ol>	<p>Préparation de la CLE du 12 juin 2013.</p> <p>Choix des éléments abordés en commissions thématiques qui devront être présentés en CLE.</p>
Séance de la CLE du 12 juin 2013	15/32	6/16	4/14	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012</li> <li>2. Synthèse des premières commissions thématiques</li> </ol>	<p>L'objectif de cette séance est de synthétiser les éléments présentés lors des commissions pour permettre aux membres de la CLE d'identifier les enjeux prioritaires du bassin versant. Il s'agit également d'indiquer les données</p>

				<p>3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne</p> <p>4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin</p> <p>5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013</p>	<p>qui ne peuvent pas être récupérées auprès des collectivités, associations et des services de l'Etat et qui devront faire l'objet d'études complémentaires.</p> <p>Présentation du site internet et de la 1<sup>ère</sup> lettre du SAGE.</p>
Réunion de bureau du 10 septembre 2013	5/8	3/4	4/4	<p>1. Présentation du projet de CCTP « Etat des pratiques et pressions agricoles »</p> <p>2. Validation d'une méthodologie d'inventaire des zones humides</p> <p>3. Dossiers portés à connaissance de la CLE</p> <p>Proposition de calendrier 2013/2014</p>	<p>Validation du CCTP préalable au lancement de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin versant du Thouet ».</p> <p>Proposition de rédiger une méthodologie d'inventaire des zones humides adaptée au SAGE Thouet.</p> <p>Nécessité de lancer une étude sur l'impact des plans d'eau en 2014.</p>
Réunion de bureau du 21 novembre 2013	4/8	3/4	3/4	<p>1. Avis motivé- Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais - SEVT</p> <p>2. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »</p> <p>3. Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet</p> <p>4. ODJ de la CLE du 16 janvier 2014</p> <p>5. Questions diverses</p>	<p>Présentation du projet de contrat territorial sur 3 BAC du SEVT – avis motivé.</p> <p>Présentation de la méthodologie envisagée pour réaliser l'étude « pratiques et pressions agricoles » par le prestataire NCA.</p> <p>Présentation du projet de méthodologie d'inventaire des zones humides.</p> <p>Organisation du calendrier 2014 en tenant compte des échéances électorales.</p>

***Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>***



### **- Dossiers portés à connaissance de la CLE en 2013**

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiqués au Président de la Commission Locale de l'eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.** Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE puis listés en CLE. Les membres de la CLE sont néanmoins libres d'exprimer des remarques individuelles qui ne seront pas portées par la CLE en l'absence de SAGE approuvé.

Voici les dossiers portés à connaissance de la CLE en 2013 :

- **16 Janvier 2013** : « Consultation sur les questions importantes et calendrier de travail de la révision du SDAGE 2010-2015 » transmis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- **07 mars 2013** : « Restauration du Marais de Baffou sur la commune de Brézé » transmis par la DDT de Maine-et-Loire.
- **25 mars 2013** : « Déviation routière de Brion Près Thouet – RD 938 » par la DDT de Maine-et-Loire.
- **Avril 2013** : « Déclaration d'Utilité Publique sur le périmètre de protection du captage Source de Seneuil » transmis par l'ARS Poitou-Charentes.
- **05 juin 2013** : « Candidature de la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour assurer les missions d'Organisme Unique de Gestion Collective sur les bassins du Clain et de la Dive du Nord » transmis par la Préfecture de la Vienne.
- **14 juin 2013** : « Projet PLAGEPOMI 2014 – 2019 » transmis par la DREAL Pays de la Loire.
- **01 juillet 2013** : « Candidature de la Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes et de la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres (CAEDS) pour assurer les missions d'Organisme Unique de Gestion Collective sur l'ensemble des bassins versants en zone de répartition des eaux, hors bassin versant du Marais Poitevin » transmis par la DDT des Deux-Sèvres.
- **08 juillet 2013** : « Aménagement de la zone d'activités des Champs Briards sur la commune de Moncontour » transmis par la DDT de la Vienne.
- **10 juillet 2013** : « Epanchage des boues de la station d'épuration des eaux usées de la commune de BREZE » transmis par la DDT de Maine-et-Loire.

### **- Avis sur les projets de contrats territoriaux**

Dans le cadre de son 10ème programme d'intervention, l'Agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leur présentation au conseil d'administration.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de son avis. La grille type d'analyse permet à ce titre de fournir une base de réflexion.

A ce titre, Cyril GRIMAN, animateur du programme RE-Sources au SEVT, a présenté aux membres du bureau le du projet de contrat territorial 2014-2018 sur les bassins d'alimentation de captage (BAC) de Ligaine, des Lutineaux et de Pas de Jeu.

### **3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation**

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi les dossiers suivants :

#### **- Rédaction de l'état initial**

**La rédaction de l'état initial s'effectuera en régie et s'appuiera sur le porté à connaissance du Préfet des Deux Sèvres, les documents liés aux contrats territoriaux en cours (diagnostics des CTMA et des contrats liés aux pollutions diffuses) et par l'intermédiaire de commissions thématiques.**

Ces commissions ont pour but d'impliquer progressivement les membres de la CLE tout au long de la rédaction de l'état initial. Les structures non membres de la CLE y sont également conviées.

Ainsi, les 14 et 15 mai 2013, les membres des commissions ont donc pu débattre sur les premières données recueillies par la cellule d'animation du SAGE Thouet dans les domaines suivants :

- **Qualité** : Concentration en nitrates et pesticides des eaux superficielles et souterraines, parc des stations d'épuration, rejets industriels,...
- **Quantité** : Synthèse de prélèvements d'eau potable, agricoles et industriels, suivi des écoulements en période d'étiage,...
- **Milieux aquatiques** : Espaces naturels remarquables, inventaire des ouvrages hydrauliques, état du peuplement piscicole, ...



Ces premières rencontres ont suscité de nombreux commentaires et des compléments/modifications sont à apporter. Une synthèse a été présentée à la CLE lors de la séance plénière du 12/06/2013. La cellule d'animation travaille donc actuellement à l'intégration de ces éléments. L'objectif est de réunir une nouvelle fois les commissions lorsqu'une version rédigée de l'état initial sera suffisamment aboutie. Une fois ce document validé par les membres des commissions thématiques et la CLE, la cellule d'animation pourra envisager le lancement du diagnostic global du SAGE, confié à un prestataire.

### **- Lancement d'une étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »**

Le manque de données brutes liées à l'agriculture sur le bassin versant est un des constats émis par les membres des commissions thématiques et de la CLE. Pierre GOHARD explique que ce volet incontournable de l'état initial ne pourra pas être traité en régie essentiellement pour des raisons de délais. René CHARRON propose donc de faire appel à un prestataire pour réaliser cette étude, dont les objectifs sont les suivants :

- Caractériser les pratiques et les systèmes de production ainsi que leur évolution,
- Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles tout en analysant l'origine des pressions.

Le bureau d'étude NCA Environnement a été retenu en octobre 2013 pour réaliser cette étude pour un montant de 28 500 € HT. La restitution finale de l'étude est prévue pour mars 2014.

### **- Suivi des inventaires de zones humides sur son territoire**

Plusieurs collectivités procèdent actuellement à un inventaire des zones humides dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme. Selon le SDAGE Loire-Bretagne 2010 - 2015, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires sur son périmètre et l'absence d'un cadre homogène pour les méthodologies d'inventaire des zones humides rend très difficile le suivi et la validation de ces documents.

L'inventaire des zones humides a donc été suivi en 2013 sur 17 communes du Pays de Gâtine et sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Saint Varentais (7 communes). De manière générale, 4 réunions de concertation par commune sont nécessaires pour assurer le bon déroulement de cet inventaire.

### **- Rédaction d'un projet de méthodologie d'inventaire des zones humides propre au SAGE Thouet**

Afin d'accompagner les communes dans la réalisation de leur inventaire et d'homogénéiser cette démarche à l'échelle du bassin versant, il a été convenu d'élaborer une méthodologie d'inventaire propre au SAGE Thouet.

Après s'être rapprochée de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, du Forum des Marais Atlantiques et des services de L'Etat, la cellule d'animation a donc transmis au

membre de la CLE en décembre 2013 un projet de méthodologie d'inventaire des zones humides. Dans le cas d'une validation par les membres de la CLE en janvier 2014, ce document deviendra la méthode de référence pour les 193 communes comprises dans le périmètre du SAGE.

### **- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE**

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires (voir page 11). Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

### **- Principales réunions suivies par la cellule d'animation**

- 16/01/2013** : Présentation du SAGE aux élus de Communauté de Communes de l'Argentonnois à Argenton-les-Vallées,
- 15/01/2013** : Visite des travaux liés à l'ouverture des ouvrages hydrauliques effectués par la Communauté de Communes de l'Argentonnois à Argenton l'Eglise,
- 15/01/2013** : Présentation de la méthodologie d'évaluation du contrat territorial 2007/2011 sur le BAC de Seneuil à Gourgé,
- 12/03/2013** : Suivi du SCOT en élaboration sur le Pays de Gâtine à Parthenay,
- 19/03/2013** : Présentation du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à Poitiers,
- 16/05/2013** : Réunion sur la complémentarité des contrats territoriaux en cours sur le Gateau organisée par le SMVT à Saint-Loup-Lamairé,
- 25/06/2013** : Rencontre « Eau et agriculture » organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à Tours,
- 16/10/2013** : Suivi du plan d'aménagement foncier sur la commune de Marnes,
- 29/10/2013** : Journée sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires organisée par la CPIE à Doué La Fontaine,
- 12/11/2013** : Réunion du groupe de concertation sur l'élaboration du programme régional d'actions nitrates organisée par la DREAL Poitou-Charentes à Poitiers,
- 15/11/2013** : Réunion relative au projet d'arrêté cadre sécheresse 2014 sur les bassins du Thouet amont, le Thouaret et l'Argenton organisée par les DDT 79 et 49 à Thouars,
- 19/11/2013** : Visite des chantiers de restauration effectués par le SMVT dans le cadre du CTMA à Secondigny.

## 4. Actions de communication 2013

### La lettre du SAGE

La lettre du SAGE est envoyée 2 fois par an (avril et novembre) aux 193 communes et aux 22 Communautés de Communes comprises dans le bassin versant du Thouet. Les collectivités seront donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE.

Cette lettre, format A4 recto verso, est également diffusée aux membres de la CLE et aux syndicats de rivière, d'adduction d'eau potable, d'assainissement et de Pays et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

### - Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 ([www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, contrats territoriaux) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration.

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, projets de contrat territorial,...).

## 5. Budget et financement

Dépenses réelles pour une année complète	Montant (en € TTC)
<b>Animation</b>	<b>82 623.00 €</b>
Salaires chargés	63 200 €
Frais de fonctionnement	19 423.00 €
<b>Communication</b>	<b>6018.01 €</b>
Lettre du SAGE Thouet	3 384.01 €
Site internet	2 634.00 €
<b>Etudes</b>	<b>34 086.00 €</b>
Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet	
<b>TOTAL</b>	<b>122 727.01 €</b>

Le SAGE est cofinancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Vienne et les régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et Saumur Agglo ont envisagé de faire participer les 22 Communautés de Communes à travers des contributions solidaires. Un travail de communication important a été entrepris afin d'impliquer ces collectivités dans l'élaboration du SAGE Thouet.

## 6. Analyse – bilan – perspectives

### **- Bilan 2013 / Difficultés rencontrées**

La constitution des commissions thématiques, la collecte des données nécessaires à la rédaction de l'état initial, la création des premiers supports de communication et le lancement de la première étude préalable montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.

Cependant, la cellule d'animation n'a pas été en mesure de fournir un état initial provisoire aux membres des commissions thématiques en novembre 2013. Elle explique en partie ce retard en soulignant la difficulté de concilier la rédaction de ce document en régie et le suivi des autres dossiers relatifs à l'élaboration du SAGE. En effet, la compilation, l'homogénéisation et la mise en forme des données demandent une implication forte de la cellule d'animation et le suivi des autres dossiers en 2013 n'a pas permis de se consacrer à cet exercice à plein temps.

La rédaction de l'état initial devra donc être privilégiée début 2014. Un point d'étape sera organisé au cours du premier semestre pour évaluer son état d'avancement et prendre les mesures nécessaires à sa validation dans les meilleurs délais.

### **- Perspectives 2014**

#### ***- Rédaction de l'état initial et lancement du diagnostic global***

Une version provisoire de l'état initial devra être envoyée aux membres des commissions thématiques avant mai 2014. Les remarques et les ajustements qui en découleront devront être intégrés au projet d'état initial avant d'être transmis aux membres de la CLE. La validation de ce document est le principal objectif de la cellule d'animation pour le 1<sup>er</sup> semestre de 2014. Il débouchera sur le lancement du diagnostic global du SAGE, confié à un prestataire.

#### ***- Etude « Assistance à Maîtrise d'ouvrage - Impacts des plans d'eau »***

La nécessité d'intégrer l'impact des plans d'eau dans le diagnostic du SAGE est revenue de manière récurrente lors des commissions thématiques et de la dernière séance de la CLE. En effet, la partie ouest du bassin du Thouet comprend de nombreux plans d'eau et cette spécificité n'a pas pu être prise en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables. L'investigation approfondie de la connaissance des plans d'eau et de leur incidence revient donc à la CLE du SAGE Thouet. Dans un souci de neutralité et de compétence, le bureau de la CLE a validé en septembre 2013 le principe de faire appel à un prestataire pour proposer une méthodologie d'évaluation de l'impact des plans d'eau sur le bassin du Thouet pour 2014.

#### ***- Communication***

La lettre du SAGE continuera d'être envoyée 2 fois par an (mai et novembre) aux 193 communes et aux 22 Communautés de Communes comprises dans le bassin versant du Thouet. Le site internet du SAGE, mis en ligne depuis juin 2013, sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration via le téléchargement des comptes rendus de réunions. Une prestation sera prévue afin d'acquérir de nouveaux supports photographiques pour illustrer la lettre du SAGE et le site internet.